

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry TAVERNIER, Maire de Villers-Saint-Genest.

Présents : Mesdames : Carole Babel, Le Fresne Pascaline adjointe.  
Messieurs : Tavernier Thierry Maire, Février Patrick, Grosmangin Jean-François,  
Mancier Gilles.

Pouvoirs : Mme Laurence Lavigne donne pouvoir à Mme Carole Babel.  
Mme Bénédicte Courtier donne pouvoir à M. Thierry Tavernier.

Excusés :  
Absent : M. Alibouch Youssef

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 19h40, le quorum étant atteint.

01- M. le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations sur le PV du 27 mai 2024 ? sans remarques, le document est approuvé à l'unanimité des membres présents + deux pouvoirs.

02- M. le Maire relate l'entretien du « diagnostic de cadrage » qui a eu lieu le 13 juin en mairie lors de la rencontre avec Mme Bakhti Soumia du CGD60 (centre de gestion). Il détaille le devis reçu suite à cette rencontre. Le conseil demande des éclaircissements quant à certains points du devis. M. le Maire rappellera la personne, il fera suivre aux membres du conseil le nouveau devis établi suites aux différentes remarques. Le conseil autorise M. le Maire à poursuivre la démarche.

03- Les LDG (lignes directrices de gestion) Lors de ce même entretien nous avons élaboré les LDG pour la commune. Le conseil en ayant pris connaissance approuve à l'unanimité des présents le contenu.

04- Les travaux de la grande mare devraient débuter le 30 août 2024, la bâche pour la défense incendie a été livrée, l'indemnité suite à la procédure administrative est arrivée sur le compte de la commune et sera réservée à cet effet. Nous essayons de contacter une association de pêche à la Ferté Milon pour sauvegarder le maximum de poissons lors de la vidange du bassin, obligation légale mais jugée onéreuse par le conseil, si l'entreprise en charge des travaux le fait. M. le Maire a insisté auprès de l'entreprise pour qu'elle prenne des dispositions pour le débit lors de la vidange du bassin afin de ne pas saturer le fossé d'évacuation des eaux pluviales. Il a demandé à l'entreprise de se rendre sur place afin d'évaluer par elle-même la capacité de l'exutoire.

05- M. le Maire présente le devis « Decolum » pour les décorations de Noël certaines étant vétustes et dysfonctionnelles, le devis est approuvé à l'unanimité des membres présents. STPEE (société de travaux publics et d'entreprises électriques) qui assure la maintenance de l'éclairage public s'est engagée à poser les nouveaux équipements de fixation à condition que la commune fournisse le matériel, et cela sans supplément. Le conseil demande une confirmation écrite.

06- Divers :

\*Le SIAEP (syndicat d'eau potable) étant dissout il n'est plus jugé utile de conserver l'heure attribuée à sa gestion, ce point sera revu en septembre.

\*M. le Maire lit aux conseillers le mail d'un des administrés de la rue de l'aventure qui demande la réfection des nids de poules et la création de trottoirs. Il est décidé de prendre le temps de la réflexion pour adresser une réponse à cette personne. Concernant les trous sur les chaussées, la commune cherche une entreprise pour effectuer les travaux. M. le Maire va rappeler CABREMA. Le conseil constate que les routes communales se dégradent et qu'il va falloir prévoir un plan sur plusieurs années. M. le Maire indique que le gravillonnage n'est plus possible et qu'il faut adopter un autre procédé plus coûteux.

\*La station d'épuration devrait être en fonction en septembre prochain. La prochaine étape prévue le 8/07/2024 consiste à poser des membranes (filtres), s'en suivront des tests d'étanchéité puis la pose de casiers et la plantation de roseaux. Le dernier épandage agricole devrait avoir lieu cet été afin de vider le silo à boue.

\*Nous allons demander un devis à l'entreprise MCS (mieux chez soi) qui gère les espaces vert, car l'employé communal étant en arrêt, le cimetière a besoin d'entretien.

\*Suite à une réunion M. le Maire annonce que la CCPV a approuvé notre P.L.U. hormis la zone 2AUH du chemin du Montrolle. Le CPENAF (comité départemental de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) est du même avis.

\*M. le Maire annonce que l'agence de l'eau subventionne les parkings non artificialisés, nous pourrions envisager une demande.

M. le Maire lève la séance à 21h20, l'ordre du jour étant épuisé.